

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **quinzième jour du mois de septembre deux mille quatorze** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures vingt.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N<sup>o</sup> : 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil ouvre la séance à 18 h 25. Monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N<sup>o</sup> : 2

2014-09-R287

#### ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

***D'accepter*** le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Demande de soumission travaux de réfection routière chemin de la Rivière-Rouge Nord (1735 M.LIN. ±) – Octroi du contrat à la compagnie Uniroc Construction inc.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

### POINT N<sup>o</sup> : 3

2014-09-R288

#### DEMANDE DE SOUMISSION TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE NORD (1735 M.LIN. ±) – OCTROI DU CONTRAT À LA COMPAGNIE UNIROC CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumission concernant les travaux de pavage sur le chemin de la Rivière-Rouge Nord (1735 M.LIN. ±);

CONSIDÉRANT la réception de soumission de la part de trois (3) entreprises et la recommandation favorable après l'analyse des soumissions par M. Samson du Groupe Conseil BSA ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,  
appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à la  
compagnie Uniroc Construction inc. au montant de 637 737 \$ plus les taxes  
applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Martin Flynn, Uniroc Construction inc.,  
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics  
M. Benoît Grimard, directeur des finances*

**POINT N° : 4**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 29 pour se terminer à  
18 h 30.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

**POINT N° : 5**

**2014-09-R289**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par  
madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

**De lever** la séance à 18 h 31 considérant que le contenu de l'avis de  
convocation est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**Signatures :**

---

**Pascal B. Surprenant,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**André Jetté,  
Maire**